

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 décembre 2018, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

Absente : Mme Isabelle Deland

**6676-12-2018**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

**6677-12-2018**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**6678-12-2018**  
**Adoption des**  
**procès-verbaux**  
**des 5 et 8 novembre**  
**2018**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 5 et 8 novembre 2018.

**6679-12-2018**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de**  
**novembre et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de novembre 2018 totalisant la somme de : 39,928.43 \$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2018 au montant de : 45,202.08\$.

Pour un total de comptes à payer de: 85,130.51\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de questions**

**6680-12-2018**  
**Adoption**  
**calendrier des**  
**séances ordinaires**

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi à 20h.

14 janvier	1 <sup>er</sup> avril	8 juillet	7 octobre
4 février	6 mai	5 août	4 novembre
4 mars	3 juin	9 septembre	2 décembre

Les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**6681-12-2018**  
**Approbation**  
**avenants 8-9 et 10**

Attendu que la municipalité a reçu de B. Fréreau et Fils, les avenants no. 8, 9, 10 ainsi qu'une note de crédit relatifs au contrat de réfection d'aqueduc et d'égout de la rue de l'Église et St-Thomas en regard avec la subvention de la TECQ;

Attendu que le surveillant de chantier M. Charles Damian a expliqué les avenants lors de la 3<sup>ième</sup> rencontre de chantier et a recommandé ceux-ci;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les dépenses relatives aux avenants : Avenant no. 8 : 413.60\$, Avenant no.9 : 8695.50\$, Avenant no. 10 : 3350.00\$ taxes non comprises et un crédit au montant de 600.\$

**6682-12-2018**  
**B Fréreau/**  
**décompte**  
**progressif no.3**

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 3<sup>ième</sup> décompte progressif au montant de : 285,559.53\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 285,559.53\$ incluant les taxes applicables à B Fréreau représentant le décompte progressif no. 3 tel que recommandé par Charles Damian surveillant de chantier pour le compte des Consultants S.M. Inc.

**6683-12-2018**  
**Les Consultants**  
**S.M. inc.**  
**surveillance des**  
**travaux décompte**  
**progressif no.3**

Attendu que la municipalité a donné le contrat aux Consultants S.M. inc pour la surveillance de chantier pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église et rue St-Thomas;

Attendu que Les Consultants S.M. inc ont présenté une facture représentant le 3<sup>ième</sup> décompte progressif au montant de : 18,131.56\$;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 365836 au montant de : 18,131.56\$ incluant les taxes applicables pour la surveillance de chantier aux Consultants S.M. Inc.

**6684-12-2018**  
**Nomination maire**  
**suppléant**  
**Léo Choquette**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 15 janvier jusqu'au 15 juillet 2019;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Léo Choquette pour agir à titre de maire-suppléant;

Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.

**6685-12-2018**  
**Fête de Noël et**  
**bénévoles**

Attendu que la municipalité désire remercier les employés municipaux et les bénévoles qui n'ont pas déjà été remercié pour leur dévouement durant l'année lors d'activités ponctuelles et qui ont œuvré pour la municipalité d'Henryville en 2018;

En conséquence sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité qu'un 5 à 7 leur soit offert pour souligner la période des fêtes et en autorise les déboursés.

**6686-12-2018**  
**Renouvellement**  
**assurances**  
**municipales**

Attendu que la municipalité a reçu le renouvellement pour les assurances municipales du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 du Groupe Ultima;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son contrat d'assurances avec le Groupe Ultima pour un montant total de : 51,968.\$

- 6687-12-2018**  
**Demande de soumission contrat d'entretien éclairage de rues**
- Attendu que le contrat d'entretien d'éclairage de rues vient à échéance le 28 février 2019 et qu'il y a lieu de demander des soumissions pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour l'entretien d'éclairage de rues pour une durée de 24 mois.
- 6688-12-2018**  
**Demande de soumission éclairage et panneau Parc des Copains**
- Attendu que lors de la préparation du budget 2019 il a été convenu de faire des améliorations concernant l'éclairage dans le Parc des Copains;
- En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour fournir et installer deux nouveaux panneaux WP, l'installation de 12 nouvelles prises GFI 20A 120V, changer 8 prises GFI défectueuses incluant le filage, disjoncteur et matériel d'installation nécessaire, la main d'œuvre et le matériel devront être inclus à la soumission.
- 6689-12-2018**  
**Demande de prix ventilation et chauffage CLSC**
- Attendu que les unités de toiture pour ventilation, chauffage et air climatisé au CLSC sont devenues vétustes;
- En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour 2 nouvelles unités de toitures au CLSC.
- 6690-12-2018**  
**Contrat Kone ascenseur Centre récréatif**
- Attendu que la municipalité veut se prévaloir d'un contrat de performance pour une période de 10 ans avec la compagnie Kone pour l'ascenseur au Centre récréatif;
- Attendu que la municipalité peut résilier le contrat suivant un préavis de 90 jours si elle n'est pas satisfaite;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale avise la compagnie Kone de l'acceptation du contrat pour une période de 10 ans au montant de 285.\$ par mois proposition 8481532 en date du 11 octobre 2018.
- 6691-12-2018**  
**Plan d'entretien GNR Corbus Centre récréatif**
- Attendu que la municipalité veut se prévaloir d'un plan d'entretien concernant la centrale d'air, le condensateur, les 9 évaporateurs et les 2 ventilateurs tel que décrit dans la soumission du 27 mars 2018 pour le Centre récréatif;
- En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale avise la compagnie GNR Corbus de l'acceptation du plan d'entretien annuel au montant de 563.15\$.
- 6692-12-2018**  
**Approbation prévisions budgétaires 2019 service de transport adapté**
- Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;
- Considérant les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;
- Considérant que les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées le 23 octobre 2018 par l'organisme mandataire;
- Considérant que ces prévisions fixent à 9,362.\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville pour le transport adapté aux personnes handicapées;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2019;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9,362.\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville et d'en autoriser le paiement.

**6693-12-2018**  
**Remboursement**  
**ameublement**  
**Centre récréatif**

Attendu que la municipalité de par la résolution no. 6384-04-2018 a autorisé une dépense de 20,000.\$ pour l'acquisition d'ameublement pour le Centre récréatif;

Attendu qu'un montant de 564.12\$ doit être remboursé à Mme Danielle Charbonneau concernant l'acquisition d'une table, de deux tabourets, de vases et de poubelles chez IKEA;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de rembourser le montant de 564.12\$ à Mme Danielle Charbonneau.

*Monsieur Patrick Wenning quitte son siège à 20 :23hrs. déclarant des intérêts pécuniers indirects dans les deux prochaines résolutions.*

**6694-11-2018**  
**Dossier 755-22-**  
**010391-186**

Attendu que le ou vers le 22 février 2018, SSQ, Société d'assurance inc. intentait un recours à l'encontre de la Municipalité pour des dommages par l'eau qui seraient survenus, le ou vers le 22 août 2017, à l'immeuble sis au 109, rue Marie-René à Henryville, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour du Québec, district d'Iberville et portant le numéro 755-22-010391-186 (ci-après : « la Réclamation »);

Attendu que la Municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Attendu que la Municipalité conteste le bien-fondé et l'évaluation des dommages de cette réclamation;

Attendu que la Municipalité souhaite toutefois régler à l'amiable la réclamation afin d'éviter les coûts afférents à la poursuite des procédures judiciaires;

Attendu que le règlement à l'amiable intervient sans aucune admission de responsabilité de la Municipalité, mais dans le seul but de mettre un terme rapide et définitif à la réclamation;

Attendu que les propriétaires de l'immeuble étaient assurés par SSQ, Société d'assurance inc. lors du sinistre ci-haut mentionné;

Attendu que le recours de SSQ, Société d'assurance inc. est de nature subrogatoire visant à recouvrer l'indemnité versée directement ou indirectement aux propriétaires;

Attendu que les propriétaires n'ont aucun intérêt pécuniaire direct dans le cadre de la réclamation;

Attendu que les propriétaires n'avaient aucun lien d'emploi avec la Municipalité lorsque le sinistre ci-haut mentionné serait survenu;

Attendu qu'un des propriétaires est actuellement conseiller municipal à la Municipalité;

Attendu que le propriétaire en cause s'est abstenu de discuter de la présente réclamation avec tout autre membre du conseil municipal et employé de la Municipalité;

Attendu que toutes les discussions concernant la présente réclamation sont intervenues sans la présence de ce dernier;

Attendu que le présent règlement à l'amiable intervient sans aucune considération du lien d'emploi du conseiller municipal et du recours subrogatoire exercé par son assureur de l'époque;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseiller municipal mis en cause se retire de toutes les discussions entourant l'adoption de la présente résolution;

Que la Municipalité confirme son accord auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec de régler à l'amiable la réclamation, sans aucune admission de responsabilité et dans le seul but de mettre un terme rapide et définitif aux procédures judiciaires;

Que la Municipalité autorise, en conséquence, la Mutuelle des Municipalités du Québec à émettre un chèque de règlement dont la somme demeurera confidentielle et sous réserve des termes, conditions et limitations et de la franchise applicables à la présente réclamation;

Que la Municipalité autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, étant toutefois entendu que ces documents demeureront confidentiels afin de préserver la confidentialité des modalités du règlement.

**6695-12-2018**  
**Paiement**  
**franchise 2,500.\$**  
**MMQ dossier**  
**172223-30**

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec désire fermer le dossier no 17222-30 relatif à une réclamation;

Attendu que la municipalité désire fermer ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité émette un chèque à l'ordre de La Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 2,500.\$ représentant la franchise à déboursier.

***M. Patrick Wenning reprend son siège à 20 :30hrs.***

**6696-12-2018**  
**Avis de motion et**  
**dépôt projet de**  
**règlement 53-**  
**2005-1 ajout**

Avis de motion est donné par Michel Lord ainsi que le dépôt d'une modification du règlement numéro 53-2005 relatif à la délégation de pouvoir de la directrice générale/secrétaire-trésorière en ajoutant l'article 3 a se lisant comme suit :

« Le montant maximum de dépenses de 50,000.\$ couvert par l'autorisation décrétée par le présent règlement à la directrice générale/secrétaire-trésorière pour fins de vidage de boues à l'usine d'épuration des eaux usées lorsque requis ».

**6697-12-2018**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**politique familiale**

Attendu que 3 familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités, et les naissances;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser deux familles pour les activités pour un montant de 240.08\$ et 273.00\$ et une famille pour une naissance pour un montant de 100.\$ totalisant la somme de: 613.08\$ à rembourser.

**6698-12-2018**  
**Demande de**  
**contribution**  
**Garde côtière**

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour 2019 de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne /unité 33 Haut-Richelieu;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à la majorité que la municipalité contribue pour un montant de 100.\$ pour l'année 2019, Mme. Valérie Lafond indique sa dissidence dans ce dossier.

<b>6699-12-2018</b> <b>Demande d'achat</b> <b>scie circulaire,</b> <b>pistolet à graisse</b> <b>et scie va-et-vient</b>	<p>Attendu que les employés de voirie demandent à faire l'acquisition d'équipements pour leur travail;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense au montant total de 750.00\$ chez Berger pour l'acquisition desdits équipements soit une scie circulaire, un pistolet manuel à graisse et une scie va-et-vient.</p>
<b>6700-12-2018</b> <b>Demande</b> <b>d'acquisition d'un</b> <b>cric</b>	<p>Attendu que les employés de voirie demandent à faire l'acquisition d'équipements pour leur travail provenant de chez Pièces d'auto Bedford au coût de 287.38\$ tel que la soumission présentée en date du 29 octobre;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense au montant total de 287.38\$ pour l'acquisition d'un cric.</p>
<b>Rapport du</b> <b>directeur des</b> <b>services incendie</b>	<p>Le directeur du service des incendies émet un rapport verbal.</p>
<b>6701-12-2018</b> <b>Congé sans solde</b> <b>M. Jean</b> <b>Thimineur</b>	<p>Attendu que M. Jean Thimineur, lieutenant, a fait une demande à l'effet d'obtenir un congé sans solde pour une période d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;</p> <p>Attendu qu'à l'article 15.01 de la convention collective le permet;</p> <p>Attendu que M. Jean Thimineur devra le 30 novembre 2019 aviser la directrice générale ainsi que le directeur incendie de son retour au travail et faire une formation de réintégration de trois (3) heures pour la santé, sécurité et opération avant de pouvoir réintégrer le service incendie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le congé sans solde conditionnellement aux respects des conditions énoncées de retour au travail.</p>
<b>6702-12-2018</b> <b>Renouvellement</b> <b>entente</b> <b>Henryville/St-</b> <b>Sébastien service</b> <b>incendie</b>	<p>Attendu que les municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien ont signé une entente le 4 février 2015 pour le service incendie concernant les effectifs humains;</p> <p>Attendu que l'entente se renouvelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que ladite entente initiale soit reconduite avec les modifications suivantes aux salaires soit : 12,687.50\$ de base pour M. Alain Héту, directeur du service des incendies et 3,552.60\$ pour M. André Raymond, chef aux opérations et le taux horaire de 25.05\$ pour M. Alain Héту, 24.40\$ pour M. André Raymond et 24.25\$ pour M. Éric Lord, capitaine.</p>
<b>6703-12-2018</b> <b>Formation RIT</b> <b>service incendie</b>	<p>Attendu que le conseil municipal est en accord avec la formation RIT pour le service incendie au coût de 480.\$;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité consent à payer le coût de la moitié de la formation soit 240.\$ conditionnellement à la participation financière de la municipalité de Saint-Sébastien pour l'autre moitié du coût.</p>
<b>6704-12-2018</b> <b>Achat système</b> <b>RIT service</b> <b>incendie</b>	<p>Attendu que le conseil municipal est en accord avec l'acquisition du système RIT complet pour le service incendie au coût de 2379.98\$;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité consent à payer la moitié du coût d'acquisition conditionnellement à la participation financière de la municipalité de Saint-Sébastien pour l'autre moitié du coût.</p>

**6705-12-2018**  
**Conformité CLSC**  
**alarme**

Attendu que la municipalité doit se conformer à la réglementation concernant les alarmes au CLSC;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la proposition no 22922 du Groupe sécurité Alarma au coût de 691.60\$ afin de se rendre conforme aux normes de sécurité.

**Rapport de**  
**l'inspecteur**  
**municipal et**  
**rapport pour les**  
**chemins**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le rapport pour les chemins municipaux.

**6706-12-2018**  
**Adoption 2<sup>ème</sup>**  
**projet du**  
**règlement**  
**59-2006-25 usages**  
**temporaires zone**  
**agricole**

Attendu que l'avis de motion du règlement 59-2006-25 a été adopté à la séance du 5 novembre ainsi que le dépôt et l'adoption du 1<sup>er</sup> projet modifiant les usages temporaires en zone agricole;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'adopter le second projet dudit règlement.

**6707-12-2018**  
**Autorisation de**  
**travaux d'égout**  
**rue St-Paul**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble situé au 114 rue St-Paul ont adressé une demande à l'inspecteur municipal quant à la réparation d'égout et paiement de leur facture pour débloquent le conduit sanitaire à partir du clapet de retenu;

Attendu que l'inspecteur municipal s'est entendu avec les propriétaires concernant lesdits travaux à l'effet que le coût de la facture de déblocage et de réparation sera au prorata citoyen/municipal;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à requérir les services de M. Méthé pour les travaux d'excavation et réparation de l'égout sanitaire.

**6708-12-2018**  
**Acquisition de**  
**tapis camion voirie**

Attendu qu'il serait opportun que la municipalité fasse l'acquisition d'un tapis protecteur pour le camion de la voirie;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense pour l'acquisition d'un tapis protecteur régulier.

**6709-12-2018**  
**Formation Rémi**  
**Drapeau (APSAM)**

Attendu que le conseil municipal a autorisé la formation de Rémi Drapeau pour l'opération de l'usine des eaux usées;

Attendu qu'une formation de 30 heures sur la sécurité générale spécifique au secteur municipal doit être acquise pour compléter sa formation;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de 300.\$ pour le cours donné par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales.

**6710-12-2018**  
**Paiement MCI**  
**11<sup>ème</sup> versement**  
**PIC 150**

Attendu que la municipalité a donné le contrat à Marieville Construction Inc. pour le projet de construction de l'agrandissement du Centre récréatif ;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 11<sup>ème</sup> versement au montant de : 20,419.56\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 11<sup>ième</sup> versement au montant de : 20,419.56\$ à Marieville Construction Inc. tel que recommandé par Francis Lussier, architecte.

**6711-12-2018**  
**Dépôt projet de**  
**règlement des**  
**prévisions**  
**budgétaires**

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 5 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du règlement concernant les prévisions budgétaires 2019;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 191-2018 relatif aux prévisions budgétaires 2019.

**6712-12-2018**  
**Dépôt projet de**  
**règlement du**  
**programme**  
**triennal**  
**d'immobilisations**

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 5 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant le programme triennal d'immobilisations;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 193-2018 relatif au programme triennal d'immobilisations.

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**6713-12-2018**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21:20hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*  
*Secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*



